

Denain, le 17 Juin 2019

Président : J.François BURETTE
Vice-présidents : Dr Pierre MARY
Dorothée LEMAIRE
Secrétaire : Dominique SAINTY
Secrétaire-adj : Anne-Sophie CARLIER
Trésorier : Claude RECHE
Trésorier-adj: Dr Pierre MERIAUX

Agrément Jeunesse & Sports : N° 59 CMS 07

2 structures

P.T.H.N. : Centre Hospitalier de Denain
N° SIRET : 447 477 316 00015
C.M.S : centre hospitalier de St Amand
N° SIRET : 447 477 316 00031

Objet : Centre Médico-Sportif
N/Réf : 2019/05 – JF.B /D.S

Le Président
L'Association S.P.O.R.T

à

Madame MARACINEANU Roxana
Ministre des Sports
MINISTERE DES SPORTS
95 Avenue de France
75650 PARIS cedex 13

Madame la Ministre,

Suite à vos dernières interventions relatives au futur projet d'une Agence du Sport, l'équipe médicale et paramédicale de l'Association s'inquiète de ne pas voir évoquer la pertinence de l'intégration de structures telles que notre C.M.S.

En effet, nous délivrons une médecine du sport de qualité et indépendante, indispensable dans la prévention de la « mort subite du sportif » (plus de 1.000 cas en 2018 le plus souvent chez de jeunes sportifs).

De surcroît, outre cette mission au service de la santé du sportif, elle assurait, grâce au C.N.D.S, des actions de prévention concernant l'équilibre alimentaire, la lutte contre l'obésité et les conduites addictives auprès des établissements scolaires et des écoles de sport.

Autre mission et non des moindres, la prévention et la lutte contre le dopage et les conduites dopantes, toujours grâce au C.N.D.S.

Aujourd'hui, ces Centres délivrant une mission de santé publique, tant dans l'accompagnement du sportif que dans le suivi longitudinal des athlètes sur liste ministérielle sont depuis plusieurs années en situation critique due à un désengagement successif des institutions qui les soutenaient.

Et ce sont souvent des sportifs qui peinent à assurer les examens exigés par l'Arrêté du 28 avril 2000 qui fixe la nature et la périodicité des examens médicaux dans les délais faute de centres médico-sportifs en nombre. Il en découle une inégalité parmi cette élite à l'accès de ce dispositif et à son remboursement.

A l'approche des prochains Jeux Olympiques, les sportifs doivent être au meilleur de leur forme. Il serait dommage de les priver d'un tel dispositif pour veiller à leur santé jusqu'à cette échéance.

Actuellement, nous continuons d'être contactés par des établissements scolaires ^{et/ou} des clubs pour la mise en place de notre action « Ma Santé et Moi » auprès d'un jeune public car cette prestation répond aux besoins locaux (*précarité, obésité, malbouffe etc...*). Si cette demande était, auparavant, partiellement prise en charge sur des fonds C.N.D.S, sans ces derniers, elle risque d'être plus chère et beaucoup ne pourront plus y accéder.

C'est un phénomène que nous avons déjà connu suite à la diminution drastique de l'enveloppe C.N.D.S en 2018.

Dans l'espoir que cette démarche retienne toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre entier dévouement

Jean-François BURETTE

Président de l'Association S.P.O.R.T
de la Porte du Hainaut



Copies à :

- ✓ *Mr le Directeur Régional Jeunesse et Sports des Hauts de France*
- ✓ *Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France*
- ✓ *Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département du Nord*
- ✓ *Monsieur Alain BOCQUET, Président de la C.A.P.H*
- ✓ *Mesdames et Messieurs les Députés sur le Territoire de la C.A.P.H*